

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 79 (2007)

Heft: 4

Artikel: Fonds de solidarité : 2007

Autor: Ribaux, Jacques

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-130120>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fonds de solidarité: 2007

Le Fonds de solidarité est une fondation d'aide indépendante pour les maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Grâce à l'élargissement des buts de la fondation, en plus des prêts pour les nouvelles constructions, l'acquisition et les rénovations d'immeubles d'habitation, elle octroie jusqu'à concurrence de la moitié du résultat net des intérêts de l'année précédente, des contributions à fonds perdu pour des projets et des actions présentant un intérêt prépondérant pour le mouvement coopératif. Le Fonds de solidarité s'est constitué en fondation en septembre 1999. Grâce à un apport exceptionnel de l'ASH et de la Confédération, l'actif frisait les 25 millions de francs en 2000. Depuis lors, le montant à disposition de la fondation a augmenté de presque 1 million de francs par année grâce aux contributions volontaires des membres de l'ASH qui n'ont cessé d'augmenter et aux intérêts encaissés sur les prêts. L'actif de la fondation se montait ainsi à près de 31,5 millions de francs au début 2007.

Encore plus de générosité qu'en 2006

La principale source de revenu du fonds de solidarité provient du versement annuel d'une contribution libre et volontaire de la part des membres de l'ASH. En 2006, ces versements se sont montés à Fr. 790 464.- pour 535 donateurs. Sur la base des versements qui ont été effectués jusqu'à fin septembre, on peut s'attendre à ce que ce montant soit encore supérieur en 2007. C'est magnifique et merci aux membres qui contribuent à cet effort. Toutefois, il faut souligner que seuls les $\frac{2}{3}$ des membres cotisent au Fonds de solidarité et que le montant pourrait être nettement plus élevé si tous les membres de l'ASH versaient la participation conseillée de Fr. 10.- par logement. L'objectif de récolter environ Fr. 900 000.- par année pourrait être atteint d'ici quelques années.

Les principaux objets de l'encouragement

Jusqu'à fin septembre 2007, 6 prêts ont été octroyés par le conseil de fondation pour un montant total de 2,1 millions de francs. Il s'agit de l'achat d'immeubles existant à Zurich, Bâle et Winterthur (ZH), d'un aménagement antibruit à Zurich et de projets de construction de logements à Uster (ZH) et de logements pour personnes âgées à Mels (SG). D'autre part, des participations à fonds perdu ont été octroyées pour un montant global de Fr. 48 000.- à 3 projets dans le cadre de l'année du jubilé des 100 ans de construction de logements sociaux à Zurich et d'une campagne pour les coopératives du canton de Zoug. Il s'agit de campagnes de presse, de l'organisation d'un concours d'idées et de la création d'une coopérative du jubilé pour la construction de logements exemplaires.

Comment faire appel au Fonds de solidarité?

Les critères d'octroi de prêts du Fonds de solidarité étant moins restrictifs que ceux du Fonds de roulement, les projets qui ne peuvent être encouragés par ce dernier à cause des exigences de la LOG sont présentés au Fonds de solidarité qui a une marge de manœuvre plus grande. D'autre part, les coopératives qui sont en proie à des difficultés financières ou celles qui ont

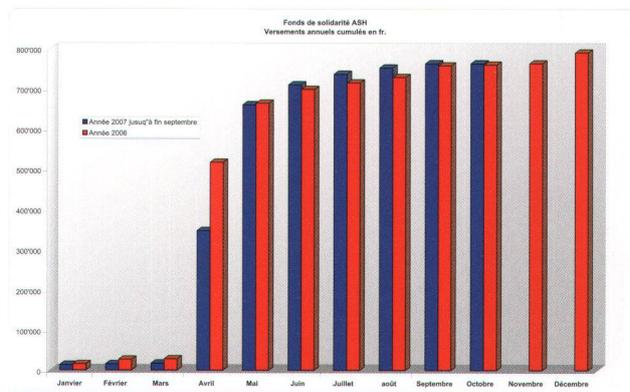
des projets répondant aux statuts élargis peuvent s'adresser directement à Roger Dubuis, secrétaire général de l'ASH romande, ou à Balz Christen, secrétaire du Fonds de solidarité au siège central de l'ASH à Zurich.

Le Fonds de solidarité et l'avenir

On peut craindre que les aides des pouvoirs publics pour le logement, notamment celles de la Confédération continuent d'être réduites. Au fur et à mesure que les moyens mis à disposition pour le Fonds de roulement seront diminués, le recours au Fonds de solidarité prendra plus d'importance. D'autre part, les taux hypothécaires reprennent lentement l'ascenseur et la demande de prêts auprès du Fonds de solidarité va rapidement augmenter. C'est pourquoi il est indispensable qu'il soit alimenté régulièrement, car il constitue une sorte d'assurance pour les coopératives qui leur permettra de trouver l'appoint de financement pour construire de nouveaux logements ou pour acquérir ou rénover des immeubles locatifs du parc ancien.

Plus le mouvement coopératif est soutenu en général, plus il y aura de membres et de logements coopératifs et plus le Fonds de solidarité aura de moyens pour remplir son rôle.

Texte: Jacques Ribaux



Baromètre des versements 2007.